

Repenser l'histoire du français

Roland Bauer

*Position et fonctions du français en
Vallée d'Aoste : un aperçu historique,
195-214*

Sous la direction de
Dominique Lagorgette



**LABORATOIRE LANGAGES, LITTÉRATURES, SOCIÉTÉS,
ÉTUDES TRANSFRONTALIÈRES ET INTERNATIONALES**



COLLECTION LANGAGES

N° 16

© Université de Savoie
UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines
Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés,
Études Transfrontalières et Internationales
BP 1104
F – 73011 CHAMBÉRY CEDEX
Tél. 04 79 75 85 14
Fax 04 79 75 91 23
<http://www.lls.univ-savoie.fr>

Réalisation : Catherine Brun
Couverture: Médiathèque Jean-Jacques Rousseau
de Chambéry, ms. 0027, f. 151.
ISBN : 978-2-919732-27-2
ISSN : 1952-0891
Dépôt légal : décembre 2014

DIRECTEUR DU LABORATOIRE

Frédéric Turpin

COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'OUVRAGE

Maria Iliescu
Dominique Lagorgette
David Trotter

Cet ouvrage a été réalisé avec le concours de
l'Assemblée des Pays de Savoie
et la Région Rhône-Alpes

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	
Dominique Lagorrette	7
<i>Chapitre 1</i>	
<i>Mythes, idéologie, historiographie du français</i>	
Anthony Lodge	13
<i>Chapitre 2</i>	
<i>L'histoire du français en perspective romane : esquisse méthodologique</i>	
Claude Buridant.....	33
<i>Chapitre 3</i>	
<i>Encore sur l'apparition de l'article défini (et de son fonctionnement en ancien français)</i>	
Maria Iliescu	63
<i>Chapitre 4</i>	
<i>Le français au Moyen Âge : une histoire sans histoire</i>	
Serge Lusignan.....	73
<i>Chapitre 5</i>	
<i>Peut-on parler de variation interne dans l'anglo-normand ?</i>	
David Trotter	89
<i>Chapitre 6</i>	
<i>Les « transcriptions phonétiques » du Femina (Trinity College Cambridge, ms. B.14.40, vers 1415) et le français parlé en Angleterre à la fin du Moyen Âge : une tentative de réhabilitation</i>	
Andres Kristol.....	107
<i>Chapitre 7</i>	
<i>Qu'est-ce que c'est que le français ?</i>	
<i>Les destins d'une catégorie linguistique, XVI^e-XVIII^e siècle</i>	
Paul Cohen	139
<i>Chapitre 8</i>	
<i>Les 'fautes' des peu-lettres – idiosyncrasies ou autre ?</i>	
Gerhard Ernst	165
<i>Chapitre 9</i>	
<i>Position et fonctions du français en Vallée d'Aoste : un aperçu historique</i>	
Roland Bauer	195
<i>Chapitre 10</i>	
<i>Représenter la variation diatopique ?</i>	
David Hornsby	215

CHAPITRE 9

POSITION ET FONCTIONS DU FRANÇAIS EN VALLÉE D'AOSTE: UN APERÇU HISTORIQUE

ROLAND BAUER¹
UNIVERSITÉ DE SALZBURG

Retracer l'histoire du français – ou mieux : des parlers gallo-romans utilisés – en Vallée d'Aoste, cela signifie d'abord, bien évidemment, remonter plus loin, à l'époque proto-romane précédant la naissance des langues néo-latines. Dans ce contexte, la littérature spécialisée se réfère d'un côté à l'année 312 après J.-C., quand la *Vallis Augustana* fut intégrée dans la province des *Alpes Graiae et Poeninae* (qui faisait partie de la préfecture des Gaules)², de l'autre on cite, en général, l'année 575, date de la défaite des Langobards, c'est-à-dire des Lombards, face aux Francs. Les Lombards s'étaient installés en Italie du Nord vers le milieu du VI^e siècle et avaient, entre autres, ravagé la Provence en 571. Pour Hans-Erich Keller, auteur d'une des premières monographies dialectologiques sur les parlers valdôtains (1958), l'année 575 est, «la date décisive pour l'histoire linguistique de la Vallée d'Aoste»³.

Suite au déplacement du tracé de la frontière entre la Gaule et l'Italie dans la plaine du Pô, près de Pont-Saint-Martin⁴, la Vallée d'Aoste fut rattachée à l'empire carolingien franco-burgonde, tout en commençant à s'orienter vers l'ouest, c'est-à-dire vers la Gaule. Cette nouvelle orientation touche non seulement les secteurs politique, économique et ecclésiastique, mais aussi l'évolution linguistique de notre région qui suit les tendances gallo-romanes de la Gaule adjacente. Cela se reflète, entre autres, dans plusieurs toponymes valdôtains qui portent les noms des saints transalpins, comme par ex. *Saint-Denis* (premier évêque de Paris et martyr), *Saint-*

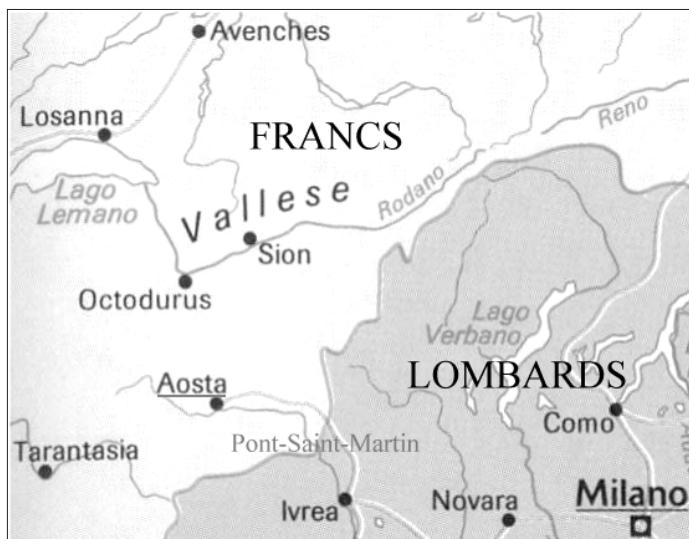
1 Je tiens à remercier Lily Ditz-Fuhrich (Université de Salzbourg), qui a bien voulu se charger de la révision stylistique de mon texte.

2 Cf. Brocherel (1952: 26).

3 Keller (1959: 126).

4 Pour la localisation de Pont-Saint-Martin voir cartes 1 et 3.

Martin (évêque de Tours et évangélisateur de la Gaule) ou bien *Saint-Rhémy* (évêque de Reims)⁵.



Carte 1 : Confins entre l'Italie lombarde et le Royaume des Francs vers l'an 600⁶

Au niveau parlé, nous nous trouvons face au franco-provençal, dont la naissance (interprétée comme détachement du domaine d'oïl) est traditionnellement située à la fin de l'époque mérovingienne ou au début de l'époque carolingienne⁷, tandis que récemment cette «date de naissance» (entendu comme première «caractérisation linguistique du franco-provençal» suite à une «dialectalisation avancée du latin»⁸) est considérablement avancée et située vers le V^e ou le VI^e siècle.

Pour ce qui est de l'histoire linguistique externe, la première moitié de l'XI^e siècle marque le début de l'appartenance de la Vallée d'Aoste (ou au moins d'une partie de la région) à la Maison de Savoie. Cette union se poursuivra au fil des siècles et ne cessera qu'en 1861, année de l'unité italienne. C'est jusqu'au XV^e siècle, et précisément jusqu'en 1460, que les documents officiels de la Vallée d'Aoste sont tous rédigés en latin. Au niveau écrit la langue d'oïl ne commence donc que petit à petit à se substituer au latin. Le premier Mémorial adressé au Duc de Savoie et rédigé en français

5 Cf. Favre (2002: 140) et Bauer (2008: 261). Pour la localisation de Saint-Rhémy voir carte 3.

6 Source: GAGS (1991 : section historique, 35).

7 Voir par ex. Tuaillon (1983: 63), *id.* (2007: 20) ou Dunoyer (2010: 9).

8 Kristol (2004: 24-25).

ne date, en effet, que de 1487⁹. Certaines sources locales aiment, tout de même, identifier le point de départ du français en Vallée d'Aoste avec l'origine de l'ancien français: «Notons toutefois que l'emploi du français dans la Vallée d'Aoste et que les relations linguistiques franco-valdôtaines remontent aux débuts de la langue française elle-même¹⁰.»

Cette datation précoce de l'introduction du français en Vallée d'Aoste correspond, nous semble-t-il, assez bien aux stratégies discursives courantes de maints représentants politico-culturels valdôtaines de l'entre-deux-guerres et de l'après-guerre, qui semblaient accorder, dans leur lutte pour autonomie et statut spécial, la préférence uniquement à un «drapeau» acrolectal français (justifié par le haut prestige d'une grande langue de culture) sans tenir compte du basilecte franco-provençal, souvent dédaigné à cause du bas prestige associé à tous les patois, mais lui aussi facilement justifiable comme «drapeau» par son rôle historique sur place¹¹.

Au Bas Moyen Âge le français est, en tout cas, déjà bien présent dans différents domaines de la vie publique et ecclésiastique. L'érudit valdôtain Joseph-Auguste-Melchior Duc, auteur de la monumentale *Histoire de l'Église d'Aoste* en dix volumes (1901-1915), renvoie au XIII^e siècle pour marquer le début de l'usage du français comme langue de prière et de prédication¹². Au XV^e siècle le français prend définitivement la place du franco-provençal en tant que langue des homélies, comme nous apprennent les citations suivantes: «Au XV^e siècle [...] les évêques [...] fixèrent définitivement [...] l'usage du français et abolirent, pour la prédication, celui du patois [...]»¹³; «De 1411 à 1536, nos évêques interdirent l'usage du roman, c'est-à-dire du français populaire, dans les églises, et nos orateurs sacrés durent s'exprimer en français.»¹⁴.

Comparé au Concile de Tours (813), lors duquel les évêques prescrivirent déjà au début du IX^e siècle de remplacer le latin des sermons (de plus en plus mal compris par les fidèles de l'époque) par la langue rustique romane, en Vallée d'Aoste il s'agissait, quelques siècles plus tard, de substituer le français à cette “rustica romana lingua”, c'est-à-dire au franco-provençal local (défini dans nos citations ou comme «patois», ou comme «roman» ou bien comme «français populaire»).

Au début du XVI^e siècle on assiste à plusieurs actions importantes de politique linguistique. En 1536, autant dire que trois ans avant l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (qui prévoit l'usage du «langage maternel françois»

9 Cf. Frutaz (1913: 41).

10 Boson (1921: 92).

11 Cf. Bauer (1999a: 41-42).

12 Cf. Duc (1915: 13-15).

13 Frutaz (1913: 32).

14 Durand (1937: 25).

dans les actes de justice de la France), on décide de faire accompagner, dans les actes civils et notariés de la Vallée d'Aoste, le latin par le français. Les premières décisions du *Conseil* de la Ville d'Aoste, rédigées en français, datent du début du XVI^e siècle. Entre 1536 et 1554 les protocoles de plusieurs institutions valdôtaines (comme par ex. des *États Généraux* ou du *Conseil des Commis*) sont rédigés soit en latin, soit en français, et à partir de ce moment-là on produira une seule série en langue française.

Le 22 septembre 1561 – et nous voilà arrivés à la date la plus décisive pour ce qui est de la politique linguistique valdôtaine du XVI^e – l'édit de Rivoli, proclamé par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, prescrit, pour la rédaction des actes publics du Duché d'Aoste, le remplacement du latin par la «langue vulgaire», c'est-à-dire par le français. Voyons de plus près la teneur de cette ordonnance: «Comme ayons par cy devant avisé [...] être chose fort nécessaire [...] faire accoutumer et user en tout affaires, tant de justice, que autres, la langue vulgaire, chaque Province la sienne»¹⁵. L'expression «chaque Province la sienne» nous renvoie, entre autres, à un édit parallèle de l'année 1560, parmi lequel Emmanuel Philibert avait ordonné, pour ce qui est de la rédaction des actes publics au Piémont, l'usage de la «bona lingua volgare», c'est-à-dire de l'italien¹⁶. À l'égard de la Vallée d'Aoste l'édit de Rivoli continue, tout en justifiant la procédure par les compétences linguistiques actives (prétendues ou non) de la population valdôtaine:

[...] savoir faisons que ayant toujours et de tout tems été la langue française en notre pays et Duché d'Aoste plus commune, et générale que point d'autre; et ayant le peuple, et sujets dudit pays averti, et accoutumé de parler la dite langue plus aisément que nulle autre, aurions entendu que, non obstant nos dits statuts et ordonnances, aucun désobéissant usent en leurs procédures tant de justices, que autres de la langue latine, la quelle outre ce qu'ils ne la savent user parfaitement, n'est si intelligible aux peuples comme la langue française.¹⁷

Une fois de plus, la valeur attribuée dans ce contexte à la langue française est en contraste avec l'usage oral des langues en Vallée d'Aoste, dominé, sans aucun doute, par le patois franco-provençal. Ce dernier est utilisé par une forte majorité de la population, surtout par les couches basses qui habitent la campagne, tandis que les compétences actives en français sont, en général, attribuées aux couches plutôt évoluées de la ville comme par exemple aux marchands, aux notaires, aux fonctionnaires et au clergé.

Lors des procès, les textes en latin étaient lus ou expliqués en langue vulgaire. Pour ce qui est de la publication orale des actes officiels comme

15 Cité d'après Bauer (1999a: 40).

16 Cf. Marazzini (1992: 14).

17 Cité d'après Bauer (1999a: 40).

par exemple des citations ou des sentences il faut aussi se rappeler que les mandriers avaient l'habitude de lire d'abord le texte original en latin et puis de l'expliquer ou bien de commenter les décrets et les ordonnances au peuple assemblé (souvent le dimanche, à la sortie de l'église) en patois et/ou en français : «de verbo ad verbum in lingua romana»¹⁸. De l'autre côté, les notaires et les greffiers employés aux tribunaux étaient tellement habitués à remplir leurs formulaires uniquement en latin, qu'ils n'avaient, vraisemblablement, guère envie de traduire, d'un jour à l'autre, tous leurs modèles de textes en français.

Claudio Marazzini se réfère, à ce propos, à l'élaboration (encore faible) de la langue vulgaire en contexte spécialisé et nous parle explicitement d'un «malcontento degli uomini di legge, i quali si trovavano imbarazzati di fronte ad un uso «tecnico» (e quindi formale) del volgare nel corso dei processi»¹⁹. Ajoutons à cela un aspect extralinguistique : Une certaine tendance d'antipathie à l'égard de la langue vulgaire (soit française, soit italienne) est aussi attribuée à un comportement d'inspiration religieuse (catholique), à cause duquel on refuse et on condamne les traductions de la Bible en version française ou italienne. Toutes les éditions de l'Écriture sainte en langue vulgaire étaient mises à l'Index par le Concile de Trente en 1559, les langues y ayant trait étaient retenues «langues de l'hérésie»²⁰. Tout cela nous aide à mieux comprendre une réaction de la part de l'*Assemblée des Trois États* de la Vallée d'Aoste, qui demande, en 1572, à travers un *Mémorial* adressé au duc Emmanuel Philibert :

[...] qu'il plaise à Son Alteze ordonner et permettre que tous escripts et proces qui se feront audit Pays, tant en jugement que dehors, seront escripts et couchez en latin comme souloient estre au paravant et de toute antiquité et ce pour obvier prolexité et confusion de langaiges mesmes que le langaige patoys dudit Pays n'est entendu par lesdits illustres Senats [...] et par ce les parties se trouvent frustées de leurs droitz aussi que le llatin est universellement entendu.²¹

La réplique du duc était nette et brève. Il répondit avec un simple «Néant!», tout en faisant, en 1578, suivre des *Lettres patentes* qui auraient confirmé l'usage du français pour la rédaction des ordres et des édits et qui auraient, en même temps, interdit l'emploi de l'italien en Vallée d'Aoste, «attendu que le peuple n'a pas l'intelligence de la langue italienne»²².

18 Perrin (1985: 65).

19 Marazzini (1992: 17).

20 Pour plus de détails cf. encore Marazzini (1992: 17-18).

21 Cité d'après Perrin (1985: 66).

22 Cité d'après Hercourt (1979: 8). Cf. aussi Frutaz (1913: 48).

Dès le début du XVI^e siècle, l'établissement d'une grande « Eschole » à Aoste permet aux instituteurs ruraux d'apprendre le français. Le Collège Saint-Benin, un institut classique d'études supérieures, fondé au début du XVII^e siècle, joue un rôle central pour la diffusion du français en Vallée d'Aoste :

Depuis 1604 jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle, c'est-à-dire pendant plus de deux siècles et demi, la langue instrumentale fut exclusivement le français. [...] Ce célèbre institut [...] revêt une importance fondamentale pour [...] l'affermissement de la langue française. De là est sortie toute la classe dirigeante valdôtaine ecclésiastique et laïque, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, [...]²³

C'est enfin à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle que l'introduction d'un système capillaire d'écoles populaires dites « de hameau » contribue à la diffusion du français dans tous les villages de la vallée. Une conséquence de cette scolarisation précoce de larges couches de la population se reflète dans les degrés d'analphabétisme au début du XX^e siècle : tandis que l'Italie déplore une moyenne de 40% d'analphabètes, la Vallée d'Aoste peut se vanter d'un taux beaucoup plus bas (10% environ).

En ce qui concerne la situation du français au XVIII^e siècle, au Piémont seulement les jeunes nobles, qui peuvent se permettre le luxe de l'enseignement privé, entrent en contact avec la langue et la culture françaises, tandis qu'en Vallée d'Aoste la transmission des compétences linguistiques françaises concerne plusieurs couches sociales et, par là, une bonne partie de la population. En ce temps-là, les écoles de hameau existaient pratiquement dans toutes les communes valdôtaines. Entre 1786 et 1822, c'est-à-dire en moins de 40 ans, leur nombre a plus que doublé tout en augmentant de 110 à 261 unités. Les écoles bénéficient de subventions privées, leur direction est, en général, confiée au clergé, qui revêt un rôle important : celui de gardien et de garant de la formation en français des jeunes Valdôtains.

Pour ce qui est du XIX^e siècle, j'aimerais citer un article de presse de 1845, qui nous informe sur la situation plurilingue de la région, tout en tenant compte de la variation intra-valdôtaine à propos des compétences linguistiques et de l'usage des langues. On y note non seulement l'écart entre ville, vallée principale et vallées latérales, mais aussi la situation spéciale de la Basse Vallée, située à l'extrême sud-orientale de la région, aux confins avec le Piémont²⁴ :

23 Colliard (1976: 79).

24 Pour la localisation de la Basse Vallée et du Piémont voir encore carte 3.

Il est vrai que dans la ville d'Aoste la plupart des employés connaissent l'italien parce qu'ils viennent de l'Italie, ainsi qu'une bonne partie des négociants et des artisans [...], et que dans les bourgades qui sont traversées par la route provinciale, depuis Châtillon jusqu'aux confins d'Ivrée, ceux qui ont des relations commerciales avec le Piémont comprennent et parlent le piémontais [...]. L'ignorance de la langue italienne est complète dans toutes nos communes rurales et montagneuses, [...] un langage inconnu et insaisissable. [...]²⁵

En 1848, le Statut *Albertino*, qui est la base de la future constitution italienne, élimine les derniers restes des priviléges valdôtains, exception faite du droit à l'usage de la langue française : « La lingua italiana è la lingua ufficiale della Camera. È però facoltativo di servirsi della francese ai membri che appartengono ai paesi in cui questa è in uso, o in risposta ai medesimi²⁶. »

Une loi promulguée en 1854 règle la publication des actes officiels dans le royaume de Sardaigne-Piémont, tout en permettant, à la Vallée d'Aoste, l'affiche publique d'une série française des textes de lois et de décrets, même si cette version n'est, en général, établie que d'une façon secondaire sur la base des originaux italiens.

La *Loi Casati*, du 1859, règle enfin l'organisation scolaire et universitaire, y compris l'usage des langues. À l'Université de Chambéry, fréquentée par les étudiants valdôtains, le français (et même le latin !) peut, exceptionnellement, prendre la place de l'italien en tant que langue officielle de l'enseignement et des examens : « Sarà fatta facoltà agli studenti delle provincie [sic!] dove è in uso la lingua francese ed agli stranieri, di valersi della stessa lingua francese, ed a questi ultimi anche della lingua latina, negli esami scritti ed orali²⁷. »

25 *La Feuille d'Annonces d'Aoste*, 31.8.1845 ; pour plus de détails cf. Bauer (1999a: 65).

26 Cité d'après Ghignone (1993: 59).

27 Cité d'après Bauer (1999a: 67).



Carte 2 : L'unification de l'Italie et la séparation de la Vallée d'Aoste de la Savoie²⁸

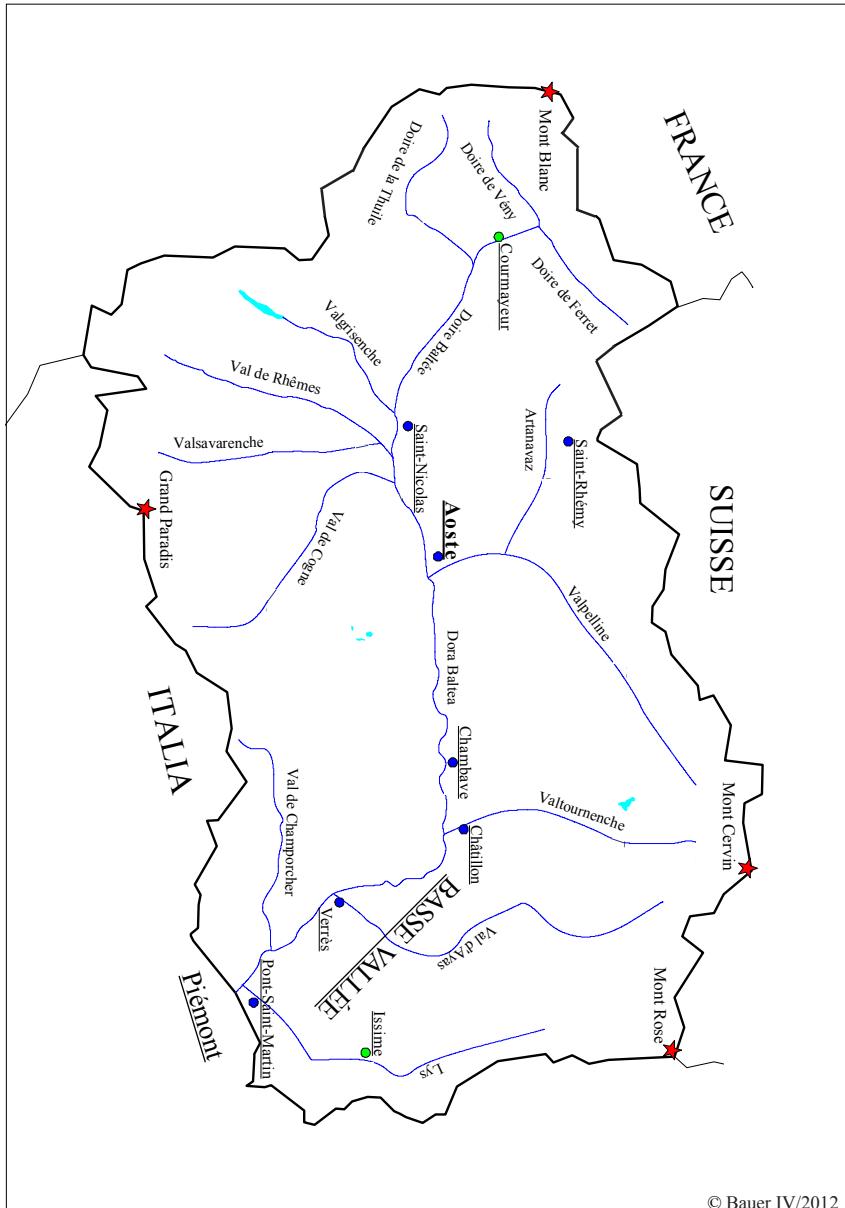
Les dispositions finales de la *Loi Casati* touchent non seulement la langue de l'enseignement mais encore la matière enseignée; elles prévoient, en effet, l'enseignement du français au lieu de l'italien dans les communes parlant français: «Nei comuni dove si parla la lingua francese, essa verrà insegnata invece dell'italiana²⁹.»

En 1861, l'unification de l'Italie (qui comporte une séparation politique de la Vallée d'Aoste de ses voisins de langue et culture gallo-romanes³⁰) entraîne un changement drastique des fonctions des variétés linguistiques présentes en Vallée d'Aoste, surtout en ce qui concerne la coprésence des deux *toits* linguistiques français et italien.

28 Source: GAGS (1991 : section historique, 114).

29 Cité d'après Martin (1988 : 63).

30 Voir carte 2.



Carte 3: Carte géographique de la Vallée d'Aoste³¹

Le terme de «langue toit» ou de «toit linguistique» (en allemand : *Dachsprache*), c'est-à-dire d'une langue standard écrite et normalement

31 N.B.: Les localités soulignées sont nommées dans le texte.

transmise d'une génération à l'autre à travers l'école, est emprunté aux concepts sociolinguistiques de l'allemand Heinz Kloss (*1904, †1987), qui fait, à propos du niveau diastratique situé plus bas, voir en dessous des toits, une distinction entre les «dialectes recouverts» (en allemand: *überdachte Mundarten*), protégés par la langue toit en question, et les «dialectes exposés» ou «sauvages» (en allemand: *dachlose Mundarten*), qui se développent d'une manière plutôt incontrôlée au-delà de la protection du propre toit linguistique³².

La Vallée d'Aoste dialectophone (en référence au francoprovençal) peut être donnée comme exemple pour un paysage linguistique à double toit. Je cite, à ce propos, le linguiste croate Žarko Muljačić, qui utilise une terminologie apparemment influencée par le mouvement *Harpitan* des années 70 et 80 du siècle passé:

Fra i dialetti in via di sviluppo possiede due «tetti», e li respinge come «imperialistici», l'arpitano [= “le francoprovençal”], ossia una LE [= “langue par élaboration”] per cui combattono parlanti valdostani finora assai rari, che non vogliono identificarsi con il francese e ancora meno con l'italiano, insegnati nelle scuole di questa regione autonoma italiana.³³

Dans les illustrations qui suivent, nous utilisons les termes décrits ci-dessus pour représenter le plurilinguisme valdôtain et son évolution de 1860 jusqu'à nos jours.

Regardons d'abord la situation à la veille de l'unification italienne³⁴: l'italien (représenté comme maisonnette ❶ sur notre illustration), en 1845 encore défini comme un «langage inconnu et insaisissable»³⁵, commence à pénétrer, petit à petit, dans des domaines formels et officiels occupés jusqu'alors par le français. C'est le cas du secteur juridique (rédaction de lois, décrets et d'actes notariés) et des domaines artisanal et commercial. Pour l'année 1861 on parle de 18% des citoyens de la ville d'Aoste avec compétences orales en italien, tandis que l'italophonie de toute la région est estimée à 4,7%. Le français, par contre, est parlé par 80% de la population de la ville d'Aoste. Au niveau écrit (toit ❷ sur l'illustration 1) il est encore couramment utilisé dans les domaines de la littérature, de la presse, de l'enseignement et de l'église. En ce qui concerne les dialectes, on note les premières interférences piémontaises soit dans le français parlé en campagne et en montagne, soit dans le francoprovençal de la Basse Vallée.

32 Cf. Kloss (1952: 21); pour plus de détails cf. Bauer (1999a: 220-224) et *id.* (2008: 263-264).

33 Muljačić (1984: 82); annotations RB.

34 Voir illustration 1.

35 Cf. encore *La Feuille d'Annonces d'Aoste*, 31.8.1845.

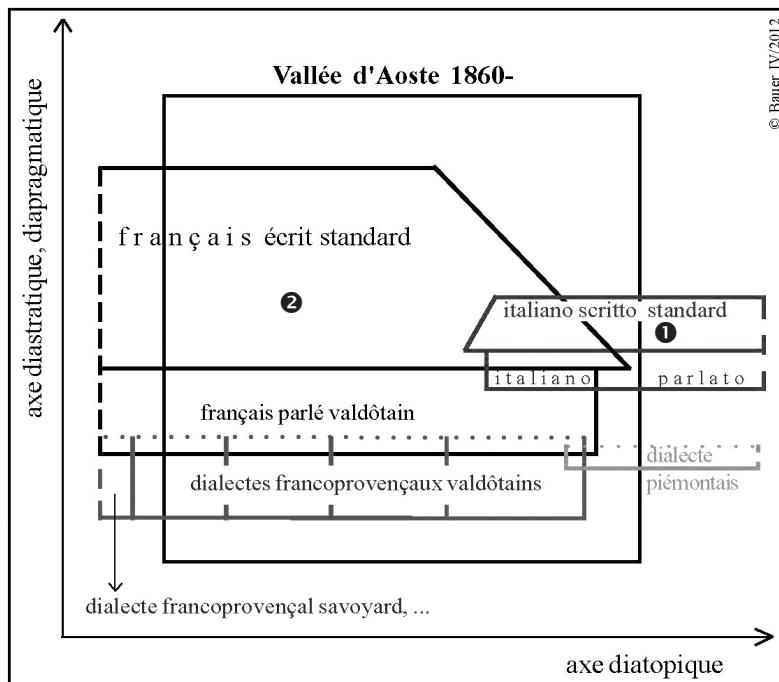


Illustration 1 : Plurilinguisme en Vallée d'Aoste (1860-)

Dans l'édition du mois de mai 1860 le *Journal de la Vallée d'Aoste politique et littéraire* nommé *Indépendant* publie à ce propos : « Oui, notre vallée riche autrefois en franchises, est découronnée de ses précieux priviléges [...], notre langue nationale est absorbée par les piémontéismes [...] »³⁶.

Un autre témoignage correspondant nous est offert par la « Récolte des dialectes italiens » de Attilio Zuccagni-Orlandini, publiée en 1864. L'auteur nous parle d'influences piémontaises perceptibles soit en Haute Vallée (à Courmayeur), soit en Basse Vallée (à Verrès, ce qui s'explique par une forte immigration), soit dans la ville. Déjà en 1830 un cinquième des familles résidant à Aoste était d'origine piémontaise :

[...] a Cormayeur poi si parla una lingua, che partecipa del francese, dell'italiano e del piemontese [...]. Nel Mandamento di Verres odesi il consueto amalgama di latino borgognone e piemontese [...]. Fermiamoci finalmente [ad] Aosta [...] il popolo risponderà alle nostre domande o

³⁶ *L'Indépendant. Journal de la Vallée d'Aoste politique et littéraire*, mai 1860, cité d'après Bauer (1999b: 79).

con gergo impastato di voci galliche latine e piemontesi, o con impuro francese.³⁷

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle le français est de plus en plus repoussé et substitué par l'italien. Dans l'édition du 3 avril 1872 la *Feuille d'Aoste* prévient ses lecteurs de ce danger imminent: « Des bruits étrangers circulent depuis quelque temps dans notre pays; il paraît qu'on se propose d'abolir le français au Collège, au Tribunal, à la Sous-Préfecture [...] »³⁸.

Le français est, en effet, de plus en plus menacé surtout pour ce qui est de son rôle comme langue de formation des enseignants (en 1873 on avait licencié presque tous les enseignants du Collège) et comme langue d'enseignement dans les écoles primaires. Voilà comment s'en plaint l'*Echo du Val d'Aoste* dans l'édition du 10 novembre 1882:

On est allé jusqu'à interdire aux instituteurs élémentaires des campagnes, non seulement l'enseignement mais encore le simple usage [du français], comme s'il était possible d'enseigner l'italien aux enfants sans s'exprimer dans la seule langue qu'ils connaissent, comme s'il était logique de passer de l'inconnu au connu! On a fait plus, on a ordonné à des institutrices de se servir du patois de préférence au français, d'un dialecte barbare variant d'une commune à l'autre, de préférence à la première langue du monde! [...]³⁹

Dans les tribunaux le français est supplanté à partir de 1880, de manière que quelques années plus tard, selon le rapport de Tancredo Tibaldi, il semble avoir complètement disparu du secteur judiciaire:

Gli avvocati, che avevano adottato l'italiano per il tribunale, lo adottarono anche per le preture; cosicchè tra gli anni 1886 e 1887 la lingua francese esulò dagli ambienti giudiziari. L'esultamento, o per chiamarla con voce più propria, la soppressione si effettuò senza imposizioni, nè violenze, come una lampada che si spegne per difetto d'olio, come una esistenza che vien meno per mancanza di sangue vivificatore.⁴⁰

Plusieurs témoignages datant de la fin du XIX^e siècle nous informent sur la situation linguistique complètement bouleversée de la Vallée d'Aoste. L'Abbé François-Gabriel Frutaz, par ex., rédacteur du journal clérical *Duché d'Aoste*, parle (en 1897) d'un peuple valdôtain, qui oublie le français et qui a honte de parler le patois, et met ses lecteurs, enfin, en garde contre le piémontais: « [Il popolo valdostano] dimentica il francese, si vergogna

37 Zuccagni-Orlandini (1864: 30-31). Pour la localisation de Courmayeur (Haute Vallée) et de Verrès (Basse Vallée) voir carte 3.

38 *Feuille d'Aoste*, 3 avril 1872, cité d'après Bauer (1999a: 85).

39 *Echo du Val d'Aoste*, 10 novembre 1882, cité d'après Bauer (1999a: 86-87).

40 Tibaldi (1912: 43).

del “patois”, tra cinquant’anni sarà seppellito, e sulla sua lapide campeggerà un’epigrafe in piemontese! »⁴¹.

L’Abbé Jean-Baptiste Cerlogne, protagoniste de l’élaboration du francoprovençal en tant qu’auteur de la première grammaire valdôtaine (parue en 1893) et d’un dictionnaire (publié en 1907), s’exprime ainsi :

Le dialecte plus coulant, dominant dans la Vallée [= le francoprovençal de la ville d’Aoste], aura alors tout envahi. Sauf que, *par manque de patriotisme*, ne soit envahi lui-même par le piémontais, qui tend à se populariser dans notre vallée. Et alors nous perdrions, ensemble avec le *dialecte*, CE que tout vrai valdôtain a toujours eu de plus cher: la langue française! [...]⁴²

La troisième citation est, elle aussi, due à un homme d’église, à savoir à l’Abbé Auguste Petigat, qui nous informe, en 1911, des habitudes linguistiques de ses servants. Ce témoignage peut absolument faire fonction de miroir du plurilinguisme potentiellement quadrilingue des jeunes Valdôtains au début du XX^e siècle. On y trouve, au surplus, de précieuses informations à l’égard de la distribution des domaines linguistiques. Les situations plutôt formelles caractérisées par une hiérarchie des interlocuteurs (église, école) sont dominées par les langues toit français et italien, tandis que les domaines informels (amis, famille) sont réservés aux basilectes (piémontais et franco-provençal) : « Les gamins qui me servent la messe se disputent entre eux en piémontais, me répondent en français, puis à l’école réciteront en italien et, en famille, causeront patois»⁴³.

Voici comment la distribution des influences et des « camps » linguistiques au début du XX^e siècle est vue par l’historien valdôtain Marco Cuaz :

L’italiano era la lingua dell’industria, della città, dello stato, il francese la lingua dell’agricoltura, del villaggio, della chiesa. Difendere il francese significava dunque difendere la Valle d’Aosta dall’invadenza dello stato e, non a caso, in primo piano nella lotta per la difesa della lingua materna furono sempre esponenti del mondo ecclesiastico.⁴⁴

Pour ce qui est des îlots linguistiques germanophones, le quadrilinguisme décrit en haut peut être confirmé, si l’on tient compte du dialecte Walser parlé dans plusieurs communes de la Vallée du Lys : « A Issime, gli abitanti, fra di loro parlano già un gergo intedescato ; ma tutti parlano il dialetto

41 *Le Duché d’Aoste*, 1897, cité d’après Bauer (1999a: 95).

42 Cerlogne 1907¹, cité d’après la réimpression parue en (1995: 6); annotation RB.

43 *Le Duché d’Aoste*, 26.4.1911, cité d’après Bauer (1999a: 100).

44 Cuaz (1995: 342).

piemontese, il francese-valdostano, e non troppo attempati bastanamente l'italiano. »⁴⁵.

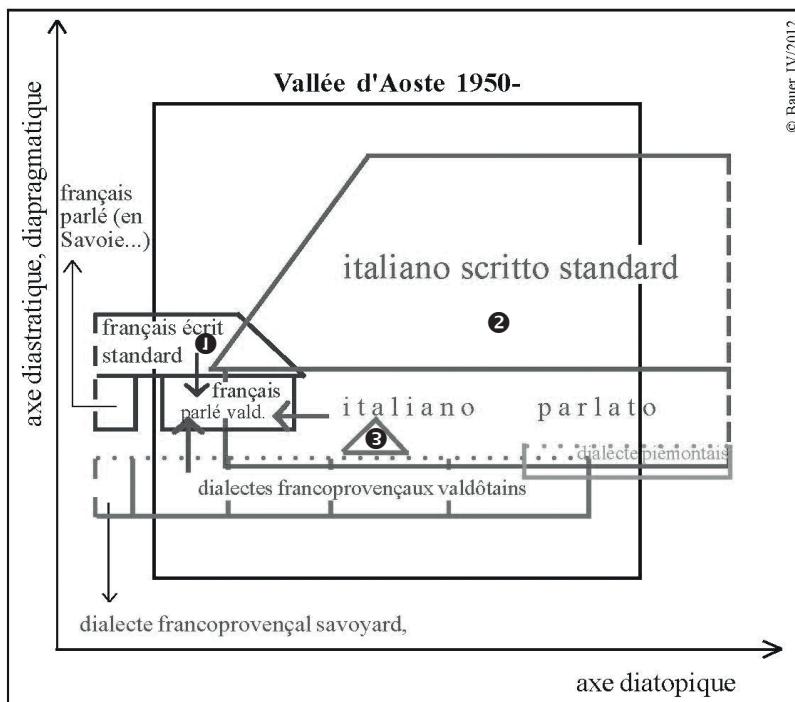


Illustration 2 : Plurilinguisme en Vallée d'Aoste (1950-)

De nos jours, cette compétence multiple peut, dans certains cas isolés, être étendue à cinq idiomes, donc à un pentalinguisme, si l'on fait confiance à une représentante de cette « minorité dans la minorité »:

À la vieille petite paysanne (ainsi qu'à toute personne qui a passé la cinquantaine) que vous rencontrez au bord de la route, vous pouvez demander un renseignement en patois de Gaby ou de Fontainemore [= en francoprovençal], en piémontais, en français ou en italien : elle n'aura pas de difficultés à vous répondre et c'est en issimien qu'elle demandera conseil à son mari pour mieux vous renseigner.⁴⁶

Jetons encore un coup d'œil sur la situation linguistique qui se présente en Vallée d'Aoste dans la deuxième moitié du XX^e siècle⁴⁷. Par rapport à

45 *Guide touristique* 1904, cité d'après Zürrer (1999 : 98). Pour la localisation de Issime (Vallée du Lys) voir carte 3.

46 Cité d'après Bétemps (1993 : 134).

47 Voir illustration 2.

notre première introspection synchronique⁴⁸, nous observons un échange de rôle, de fonction et de position des deux grandes langues, représenté dans le deuxième graphique par un toit italien tout à fait dominant à côté d'une petite maison-refuge française. Ce renversement est dû, en grande partie, aux actions glottopolitiques francophobes de la part des fascistes qui ont fait perdre d'autres bastions importants au français: en 1923 les écoles de hameau sont abolies, en 1924 on proscrit la signalisation bilingue ou en français, en 1925 on ordonne l'usage exclusif de l'italien dans la vie judiciaire⁴⁹ et en 1926 c'est la presse en langue française qui est supprimée. L'italien, en revanche, est introduit dans les registres publics (comme celui du bureau des hypothèques, celui d'état civil ou celui des déclarations de domicile) ainsi que dans la toponymie valdôtainne (1939-1946): *Chambave > Ciambave, Châtillon > Castiglione Dora, Pré Saint-Didier > S. Desiderio Terme, Saint-Oyen > Sant'Eugenio*⁵⁰.

Au niveau des écoles, le français disparaît non seulement comme langue d'enseignement, mais aussi comme matière, ce qui provoque un vide de formation et une rupture difficilement franchissable même pour la politique linguistique d'après-guerre.

Signalons encore un détail graphique: sur la nouvelle illustration la maison française est divisée en deux. Les «chambres» valdôtaines (qui symbolisent l'oralité française ou bien le grapholecte de la Vallée) sont séparées de l'«appartement» représentant le français régional parlé en France, tandis que toute la structure est encore couverte par un seul toit, c'est-à-dire par une seule langue standard écrite. Tout ça peut être lu comme référence à un sentiment d'insécurité linguistique et donc à une distanciation métalinguistique de la part des francophones valdôtains, qui commencent à avoir l'impression que leur français se distingue de celui parlé en France⁵¹. Voyons à ce propos une dernière citation, reprise d'une lettre d'une lectrice adressée à l'hebdomadaire francophone *Le Peuple valdôtain*:

Tout dernièrement je me suis trouvée en France avec quelques amis valdôtains. À un certain moment une dame qui était avec moi s'est exclamée: « Veuillez bien pardonner mon français valdôtain! » Moi, j'aurais bien aimé qu'elle dise: « Veuillez bien admirer mon français valdôtain! ». [...] nous nous comportons comme si nous avions honte de notre richesse⁵².

48 Voir encore illustration 1.

49 Cf. Martin (1988: 64).

50 Pour plus de détails voir deux tableaux dans Bauer (1999a: 487-488).

51 Pour une description lexicale du français valdôtain, y compris les mots empruntés au dialecte (comme par ex. vald. *baga* > fr. vald. *bagu* « chose ») et ceux empruntés à l'italien (comme ital. *affitto* > fr. vald. *affitte* « loyer ») cf. Martin (1984: 53), 109.

52 *Le Peuple Valdôtain* 6 (1997), 4.

Au niveau politique, la période d'après-guerre est marquée par l'adoption du Statut spécial d'autonomie en 1948, qui garantit l'égalité des droits du français et de l'italien et qui se réfère, en premier lieu, à la rédaction des actes publics et à l'enseignement. Suite à ces dispositions qui règlent l'usage du français en Vallée d'Aoste, on assiste à de nombreuses tentatives (souvent malheureuses ou infructueuses) de refrancisation de la région, sans que la situation précédant la guerre et, encore moins, celle précédant l'unité de l'Italie puisse être rétablie⁵³. C'est ainsi que, selon des informations semi-officielles, seulement 5% des textes établis au sein de la Région (entendue comme gouvernement régional) semblent être traduits en français. Le paysage de la presse valdôtaine est, pour donner un autre exemple, dominé par l'italien, le français étant, à quelques rares exceptions près⁵⁴, souvent utilisé seulement dans les titres des journaux ou dans les chapeaux et servant donc uniquement comme « façade »⁵⁵.



Illustration 3 : Périodique valdôtain *Nouvelles d'Avise* 193 (2010), 37

Dans la vie publique, le français, appris en général comme langue seconde (pour éviter le terme de « première langue étrangère ») et donc

53 Cf. à ce propos aussi Bétemps (2011 : 60).

54 Cf. par ex. l'hebdomadaire *Le Peuple Valdôtain*, publié par l'Union Valdôtaine et également disponible sur Internet : <http://www.lepeuplevaldotain.it>.

55 Voir illustration 3.

couramment utilisé à l'école⁵⁶, n'occupe que très peu de domaines, ou mieux de niches, comme celles de la politique régionale (surtout pendant la campagne électorale), de certaines institutions scientifiques⁵⁷ ou de cercles culturels et, enfin, le secteur du tourisme (pour communiquer avec les visiteurs provenant des pays francophones limitrophes)⁵⁸. Selon un sondage linguistique réalisé par la Fondation Chanoux⁵⁹, seulement 1,18% des 7 200 personnes interviewées considéraient (en 2001) le français comme leur langue maternelle et environ 3% déclaraient de l'utiliser pour la communication en famille, ce qui signifie que « le français ne fait [...] plus l'objet de la transmission intergénérationnelle »⁶⁰.

Au début du troisième millénaire on constate donc, d'un côté, une situation de diglossie formée par l'italien (langue haute) et le franco-provençal (variété basse)⁶¹ et, de l'autre, une disproportion très nette entre le *rang* ou la *position socioculturelle* généralement haute et les *fonctions* plutôt limitées du français en Vallée d'Aoste.

56 Ce n'est pas le cas de l'italien et du patois francoprovençal, appris (et parlés), tous les deux, surtout en famille (cf. Puolato 2006: 182, 192, 353-354).

57 Comme par exemple le BREL (*Bureau Régional pour l'Ethnologie et la Linguistique*, Aoste), le CEF (*Centre d'Etudes Francoprovençales*, Saint-Nicolas) ou bien l'AVAS (*Association Valdôtaine Archives Sonores*, Avise).

58 Puolato (2006: 356) parle, à ce propos, d'une fonction utilitaire (« *funzione utilitaria* »), Toso (2009: 355) met en évidence le caractère surtout représentatif (« *carattere rappresentativo* ») du français en Vallée d'Aoste.

59 Cf. Fondation 2003.

60 Cavalli (2004: 33).

61 Selon une récente enquête anthropologique (Dunoyer 2010), la position du francoprovençal semble cependant avoir changé pour ce qui est de sa valeur identitaire pour les patoisants, qu'ils soient anciens ou nouveaux: « Ce n'est plus la langue d'une communauté stigmatisée, la langue de la honte et de l'ignorance: [...] le francoprovençal [...], c'est de plus en plus une langue complémentaire [...], une ressource à laquelle puissent depuis quelques années de nombreux apprenants, allophones venus d'ailleurs ou natifs de la vallée. » (Dunoyer 2011: 74). – Dans l'illustration 2, les nombreuses activités qui contribuent à l'élaboration du patois (comme par ex. le Concours Cerlogne, les Fêtes du Patois, l'institution du Centre d'Etudes Francoprovençales, l'école populaire de patois, la lexicographie valdôtaine [cf. Chenal/Vautherin 1997 ou, tout dernièrement, Glarey 2011]) sont représentées par un petit toit ❸.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUER, Roland. (1999a). *Sprachsoziologische Studien zur Mehrsprachigkeit im Aostatal. Mit besonderer Berücksichtigung der externen Sprachgeschichte*, Tübingen.
- BAUER, Roland. (1999b). «Storia della copertura linguistica della Valle d'Aosta dal 1860 al 2000: un approccio sociolinguistico», in: *Nouvelles du Centre d'Études Francoprovençales* 39, 76-96.
- BAUER, Roland. (2008). «Su alcune particolarità del diasistema linguistico della Valle d'Aosta», in: Noto, Sergio (éd.), *La Valle d'Aosta e l'Europa*, vol. I, Firenze, 259-274.
- BÉTEMPS, Alexis. (1993). «Le bilinguisme en Vallée d'Aoste: problèmes et perspectives», in: Sanguin, André-Louis (éd.), *Les minorités ethniques en Europe*, Paris, 131-135.
- BÉTEMPS, Alexis. (2011). «Identités et identité valdôtaine», in: *Nouvelles du Centre d'Études Francoprovençales* 63, 52-66.
- BOSON, Justin. (1921). «L'apparition du français dans les actes publics du 'Duché d'Aoste'», in: *Augusta Praetoria* 3, 92-96.
- BROCHEREL, Jules. (1952). *Le patois et la langue française en Vallée d'Aoste*, Neuchâtel/Paris.
- CAVALLI, Marisa. (2004). «Contact des langues, marques transcodiques et représentations sociales au Val d'Aoste», in: *Sociolinguistica* 18, 30-53.
- CERLOGNE, Jean-Baptiste. (1893). *Premier essai. Petite grammaire du dialecte valdôtain avec traduction française, dédiée à Sa Majesté La Reine*, Front Canavese.
- CERLOGNE, Jean-Baptiste. (1907). *Dictionnaire du patois valdôtain précédé de la petite grammaire du dialecte valdôtain*, Aoste. Réimpression : Aoste 1995.
- CHENAL, Aimé/VAUTHERIN, Raymond. (1997). *Nouveau dictionnaire de patois valdôtain*, Quart (AO).
- COLLIARD, Lin. (1976). *La Culture Valdôtaine aux cours des siècles. Précis bio-bibliographique et morceaux choisis*, Aoste.
- CUAZ, Marco. (1995). «La Valle d'Aosta fra stati sabaudi e Regno d'Italia (1536-1914)», in: Woolf, Stuart J. (éd.), *Storia d'Italia. Le regioni dall'Unità a oggi. La Valle d'Aosta*, Torino, 263-362.
- DUC, Joseph-Auguste-Melchior. (1901-1915¹). *Histoire de l'Église d'Aoste. Tomes 1-10*, Aoste, 1985².
- DUC, Joseph-Auguste-Melchior. (1915). *La langue française dans la Vallée d'Aoste*, St-Maurice.

- DUNOYER, Christiane. (2010). *Les nouveaux patoisants en Vallée d'Aoste. De la naissance d'une nouvelle catégorie de locuteurs francoprovençaux à l'intérieur d'une communauté plurilingue en évolution. Étude anthropologique*, Aoste.
- DUNOYER, Christiane. (2011). «L'identité valdôtaine aujourd'hui», in : *Nouvelles du Centre d'Études Francoprovençales* 63, 71-77.
- DURAND, Maxime. (1937). *La langue de la Maison de Savoie langue des Valdôtains*, Aoste.
- FAVRE, Saverio. (2002). «La Valle d'Aosta», in : Cortelazzo, Manlio et al. (éds.), *I dialetti italiani. Storia, struttura, uso*, Torino, 139-150.
- Fondation = Fondation Émile Chanoux. (2003). *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue / Una Valle d'Aosta bilingue in un'Europa plurilingue*, Aoste.
- FRUTAZ, François-Gabriel. (1913). *Les origines de la langue française dans la Vallée d'Aoste*, Aoste.
- GAGS = *Grande Atlante Geografico e Storico*, Milano, 1991.
- GHIGNONE, Jean-Pierre. (1993). *La Vallée d'Aoste en banque de données*, Aoste.
- GLAREY, Miranda. (2011). *Dictionnaire du patois de Champorcher. Patois-français, français-patois*, Saint-Christophe (AO).
- HERCOURT, Jean-Michel. (1979). «Le combat du Val d'Aoste francophone : mythe ou réalité?», in : *Lo Flambò/Le Flambeau* XXVI/3, 5-42.
- KELLER, Hans-Erich. (1958). *Études linguistiques sur les parlers valdôtains. Contribution à la connaissance des dialectes franco-provençaux modernes*, Bern.
- KELLER, Hans-Erich. (1959). «Structure des parlers valdôtains et leur position parmi les langues néo-latines», in : *La Valle d'Aosta. Relazioni e comunicazioni presentate al XXXI Congresso Storico Subalpino*, vol. I, Torino, 123-138.
- KLOSS, Heinz. (1952). *Die Entwicklung neuer germanischer Kultursprachen von 1800 bis 1950*, München.
- KRISTOL, Andres. (2004). «Sur les traces du francoprovençal pré littéraire : l'enseignement des toponymes d'origine Francoprovençale dans la Romania submersa en Suisse occidentale», in : Champrétavy, Rosito (éd.), *Aux racines du francoprovençal*, Aoste, 23-38.
- MARAZZINI, Claudio. (1992). «Il Piemonte e la Valle d'Aosta», in : Bruni, Francesco (éd.), *L'italiano nelle regioni. Lingua nazionale e identità regionali*, Torino, 1-44.
- MARTIN, Jean-Pierre. (1984). *Description lexicale du français parlé en Vallée d'Aoste*, Aoste.

- MARTIN, Louis. (1988). «Les vicissitudes du bilinguisme en Vallée d'Aoste depuis le Statut 'Albertino' jusqu'au Statut Spécial», in: *L'effet frontière dans les Alpes*, tome I, Aoste, 62-70.
- MULJACIĆ, Žarko. (1984). «Il fenomeno Überdachung 'tetto', 'copertura' nella sociolinguistica (con esempi romanzo)», in: *Linguistica XXIV*, 77-96.
- PERRIN, Joseph-César. (1985). «L'Édit du 22 septembre 1561 : analyse historique des causes de l'obligation de l'emploi de la langue vulgaire en Vallée d'Aoste», in: *Histoire linguistique de la Vallée d'Aoste du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Actes du séminaire de Saint-Pierre*, Aoste, 61-70.
- PUOLATO, Daniela. (2006). *Francese-italiano, italiano-patois: il bilinguismo in Valle d'Aosta fra realtà e ideologia*, Bern.
- TIBALDI, Tancredo. (1912). *Il trionfo dell'Idioma gentile nella Valle d'Aosta. Cimenti e schermaglie tra le lingue Francese e Italiana*, Torino.
- TOSO, Fiorenzo. (2009). «Le minoranze linguistiche», in: Beccaria, Gian Luigi (éd.), *La Cultura Italiana. II volume: Lingue e linguaggi*, Torino, 334-409.
- TUAILLON, Gaston. (1983). *Le Francoprovençal. Progrès d'une définition*, Saint-Nicolas.
- TUAILLON, Gaston. (2007). *Le Francoprovençal. Tome premier: Définition et délimitation. Phénomènes remarquables*, Aoste.
- ZUCCAGNI-ORLANDINI, Attilio. (1864). *Raccolta dei dialetti italiani con illustrazioni etnologiche*, Firenze.
- ZÜRRER, Peter. (1999). *Sprachinseldialekte. Walserdeutsch im Aostatal (Italien)*, Aarau/Frankfurt am Main/Salzburg.